

DELIBERATION N° 030
INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE CONCEDE
RECTIFICATIF 2022 - PRIMITIF 2023
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2022

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 7 novembre 2022 sous la présidence de Christophe RONDEAU afin d'émettre un avis sur les Budgets Rectificatif 2022 de la CCI Vendée ainsi que sur le Budget Primitif 2023 et ont été ensuite étudiés par le bureau de la CCI ce même jour.

La liste des investissements du Patrimoine Concédé du Port des Sables d'Olonne présentée au titre du Budget Rectificatif 2022 et du Budget Primitif 2023 comprend les opérations suivantes pour lesquelles une subvention départementale est sollicitée :

		BUDGET RECTIFICATIF 2022			
ACTIVITES	IMMOBILISATIONS	Montant travaux	Subventions prévisionnelles		
CENTRE DE MAREE	EXTENSION DE LA DECHETTERIE - ETUDES	45 000	C. Départemental	50%	22 500

		BUDGET PRIMITIF 2023			
ACTIVITES	IMMOBILISATIONS	Montant travaux	Subventions prévisionnelles		
PECHE/COMMERCE/PLAIS	DRAGAGE DU PORT 2023	800 000	C. Départemental	50%	400 000
PECHE/COMMERCE	TRAVAUX SECURISATION PORTUAIRE & FLUX DE CIRCULATION	331 000	C. Départemental	50%	165 500

A l'unanimité et après avis favorable de la Commission des Finances de la CCI,
l'Assemblée approuve le Budget Rectificatif 2022 ainsi que les investissements du patrimoine
concéde inscrits au Budget Primitif 2023 listés ci-dessus.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée